



# Accident de travail dans la fonction publique

Par **Nathalie Lemeille**, le **05/10/2016** à **12:56**

J ai été victime d'un un accident de travail en mars 2012,suite à sa juste ai été expertise et la conclusion à été inapte absolu et définitif à ce est fonctions dans le attente de un poste sédentaire, car je suis ashq.là direction ma fait part de ne pas tenir compte de la expertise et de retourner au ménage, j ai tenu 1 an et la rechute .la drh ma contacté en me disant que maintenant c'etait la retraite invalidité. Je suis perdu je ne connaît pas mes droits,ils veulent juste me mettre dehors et que sa ne leurs coûte rien .je ne ais que 44 ans 2enfants à charges.je voudrais savoir avoir si quelqu'un un connaît des démarches à suivre ,à quoid je ai le droit.je suis perdu.merci par avance

Par **DRH juriste**, le **13/10/2016** à **15:32**

Bonjour,

Je suis extrêmement surpris que votre Direction vous ait fait reprendre votre travail après que vous ayez été déclarée inapte. Si c'est bien le cas, que cela a aggravé votre état et que vous pouvez établir cela, cela pourrait engager la responsabilité pour faute de votre Etablissement. Vous pourriez voir avec un avocat spécialisé en droit public....

Concernant le présent et le futur, je vous propose la lecture de ceci ; [la retraite pour invalidité](#).

Bien cordialement.